



Société de chasse ou chasse privée de :

Tel:

Port:

Adresse mail :

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

QUALITE DU DEMANDEUR : Détenteur du droit de chasse Mandataire du détenteur de droit de chasse Propriétaire

Pour toute nouvelle demande ou si votre territoire a fait l'objet de modifications depuis votre dernière demande, veuillez les reporter dans le tableau ci-dessous. Merci de joindre les justificatifs (plans au 1/25000 et droits de chasse de votre (vos) territoire(s) modifié(s)). Sans ces documents, la demande ou les changements de territoires ne seront pas pris en compte.

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE CHASSE

UG	Commune(s)	Désignation du territoire	Plaine en ha	Bois et forêt en ha	Marais en ha	Autres en ha	Friches en ha	Superficie par UG
							TOTAL:	

**DEMANDE DE PLAN DE CHASSE TRIENNAL « CHEVREUIL » 2020-2023
PAR UNITE DE GESTION « GRAND GIBIER »**

UG	Commune(s)	Attribution mini 2017-2020	Attribution maxi 2017-2020	Réalisation 2017-2020	Demande 2020-2023	Dont TE

Fait à

Le

Signature obligatoire :

**DEMANDE DE PLAN DE CHASSE « CERF ELAPHE » ET « DAIM »
PAR UNITE DE GESTION « GRAND GIBIER »**

UG	Désignation du territoire	CERF ELAPHE				DAIM	
		Nombre de têtes demandées				Nombre de têtes demandées	Dont TE
		Cerf	Biche	Faon	Dont TE		

Fait à

Le

Signature obligatoire :

Les demandes doivent adressées impérativement avant le 10 mars
à la Fédération des Chasseurs du Nord
Rue du château 59152 CHERENG

CONTRAT D'ADHESION TERRITORIALE

Conformément à la réglementation, vous êtes déjà adhérent territorial à la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord lorsque vous êtes titulaire d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion cynégétique approuvé. Le montant de cette adhésion à un Contrat d'Adhésion Territoriale (ex CAS) est fixé chaque année en Assemblée Générale. Dans ce cadre, la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord s'engage à fournir au bénéficiaire du présent contrat la prestation suivante :

- **Une assistance administrative, la délivrance des systèmes de marquage, le contrôle du respect de la police de la chasse par les agents de développement de la FDC59.**
- **Le respect de l'application du PGCA.**

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier de services supplémentaires proposés par la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord en souscrivant un Contrat d'Adhésion Territoriale **Optionnel** (ex CMS) en vous acquittant de la cotisation prévue à cet effet. Ce montant est également validé chaque année en Assemblée Générale et dans ce cadre la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord s'engage à fournir au bénéficiaire du présent contrat les prestations suivantes :

- **Le soutien d'un agent de développement pour :**

La surveillance de la totalité des territoires de chasse détenus et déclarés dans le contrat.

La réglementation et la politique fédérale.

L'assistance technique en matière d'aménagement de territoire et de gestion des espèces.

Les services d'information et de communication.

L'assistance juridique pour les victimes des infractions à la police de la chasse.

L'accès aux subventions pour l'aménagement du territoire, la gestion de la faune, la régulation des nuisibles et le renforcement du gibier.

Choisissez le contrat auquel vous souhaitez souscrire pour la prochaine saison, en cochant la case correspondante (encadré rouge*):

Type de contrat	Tarifs indicatifs qui étaient en vigueur lors de la saison 2019-2020 (susceptibles d'être modifiés lors de la prochaine Assemblée Générale de la FDC59)	Souhaite souscrire pour la saison 2020-2021 : <i>(Cochez obligatoirement l'un des 2 contrats ci-dessous en fonction de votre choix)</i>
Contrat d'Adhésion Territoriale (ex CAS)	42,5€ + 0,8€ par hectare	* <input type="checkbox"/>
Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel (ex CMS)	85€ + 42,5€ + 0,8€ par hectare	* <input type="checkbox"/>

Je soussigné, _____, s'engage à adhérer aux conditions du présent contrat, à en respecter les clauses financières calculées et indiquées dans le montant de la facture qui vous sera adressée courant juin.

Ce contrat est annuel. Il sera valable du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

Fait à

Le

Signature obligatoire :

Vous n'avez rien à régler pour l'instant, votre cotisation vous sera réclamée courant juin lorsque vous recevrez votre facture.

**Les demandes doivent être adressées impérativement avant le 10 mars
à la Fédération des Chasseurs du Nord
Rue du château 59152 CHERENG**